Du Sénat à nos communes

La lettre de Jean-Pierre BOSINO

Sénateur de l'Oise Mai 2014 - Juin 2017

SEPTEMBRE 2017

Édito

Madame, Monsieur,

Vous le savez, vous êtes grand électeurs, grande électrice, les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre prochain. Après l'élection présidentielle, et les élections législatives de mai et et juin derniers, notre pays, nos collectivités territoriales, nos concitoyen-ne-s sont confronté-e-s à une situation nouvelle lourde de danger puisque s'inscrivant dans la poursuite des deux quinquennats précédents. Dans ce contexte, les élections sénatoriales du 24 septembre qui concernent la moitié des départements revêtent une importance toute particulière.

Le Sénat dans son rôle actuel et au delà du débat sur une nécessaire réforme représente les collectivités et prend toute sa part dans le travail législatif au côté de l'assemblée nationale.

Quel Sénat auront nous le soir du 24 septembre, avec quelle majorité et pour quels objectifs ?

Appelé à succéder à Laurence Rossignol quand celle ci a été nommée ministre, j'ai pendant trois ans siégé dans cette assemblée en étant fidèle à mes convictions, mes valeurs, et aux engagements qui avaient été pris en 2011. J'ai combattu avec le groupe CRC la loi NOTRe, les ponctions sur les dotations, la loi Macron, je suis intervenu pour les services publics, en particulier La Poste et les transports ou encore sur le monde rural et ses difficultés spécifiques. Autant d'éléments que vous retrouverez dans ce journal qui retrace un bilan qui se veut le plus complet mais qui montre surtout que je suis bien le seul des Sénateurs de gauche élu en 2011 à avoir respecté les engagements pris.

C'est en partant de ce constat et parce que j'ai la certitude que les premières annonces du gouvernement Macron-Philippe, sont graves pour nos concitoyens mais aussi pour nos collectivités (13 milliards d'économie sur nos budgets déjà exsangues, disparition de la taxe d'habitation, suppression des contrats aidés, volonté de faire disparaître les départements…) que je conduirai une liste de gauche lors de ces élections sénatoriales. Avec Hélène Balitout, Conseillère départementale, Alain Boucher, Maire de Monchy-Saint-Eloi, Caroline Besse Directrice d'association à Agnetz, Gilles Laveur Maire de Bonneuil-en-Valois, et Caroline Brebant Maire-Adjointe à Saint-Maximin, nous défendrons l'intérêt de nos collectivités et de nos services publics.

Jean-Pierre BOSINO
Ancien Sénateur de l'Oise, Maire de Montataire

Mobilisé dans les rues de Beauvais avec les élu-e-s de l'Oise pour mener la bataille contre les baisses de dotations.

Loi NOTRe : les parlementaires communistes ont voté CONTRE.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée en août 2015 s'inscrit clairement dans la continuité de la loi du 16 décembre 2010 que l'ensemble des élus se réclamant de la gauche avaient pourtant rejetée à l'époque. Cette loi, que tout le monde semble regretter aujourd'hui est un recul sans précédent sur la place et le rôle de nos communes, de nos départements. Or, seuls les élus communistes ont voté contre ce texte.

L'emprunt des collectivités « un sujet délicat » ?

J'ai eu l'occasion d'interroger Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics sur les mesures que comptait prendre le Gouvernement pour permettre aux collectivités locales de recourir à l'emprunt afin de financer leurs investissements. Alors que les dotations ont été amputées de plusieurs milliards d'euros par le Gouvernement, les collectivités qui souhaitent maintenir leurs investissements n'ont d'autres choix que de se tourner vers l'emprunt. Mais nombre de banques commerciales et publiques refusent trop souvent d'accorder des prêts au prétexte que l'accompagnement des collectivités serait « un sujet délicat ». Ainsi l'emprunt d'une commune souhaitant investir afin de mieux répondre aux besoins des populations représenterait une prise de risque pour une banque. Rappelons que certaines de ces banques avaient pourtant montré moins de réticences à investir dans les « subprimes » en 2008. J'ai interpellé le Ministre en janvier 2016, il n'a pas souhaité m'apporter de réponse.

Agir sur les procédures c'est bien, mais agir sur les moyens c'est mieux.

Nous avons adopté au Sénat en novembre 2016 une proposition de loi qui a vocation à accélérer et faciliter les procédures et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement issue d'un groupe de travail sur ces mêmes sujets. Ce texte a pour objectif de faciliter et simplifier un certain nombre de démarches pour les communes en matière d'urbanismes. Je me suis félicité des intentions louables mais j'ai rappelé nos inquiétudes quant aux capacités même d'investissement des collectivités. Bien qu'adoptée au Sénat, cette proposition de loi est toujours sur le bureau du nouveau Président de l'Assemblée nationale, qui ne semble pas l'avoir inscrite dans ses priorités pour l'ordre du jour.

Mais puisque cette proposition de loi a montré qu'il était possible d'agir sur un certain nombre de difficultés pour les communes, alors j'ai proposé la même démarche soit réalisée pour la question des moyens et de la fiscalité locale mais pour cela il faut de la volonté et du courage politique.

Appel à refuser le contrat de présence postale territoriale 2017-2019.

Lors d'un débat sur l'avenir et la situation de La Poste organisé à la demande du groupe Communiste républicain et citoyen en décembre 2016, nous avons demandé à l'Association des Maire de France de refuser de signer le nouveau contrat de présence postale territoriale 2017-2019 porteur d'une accélération du démantèlement du service public postal. Nous avons appelé à une « mise sous protection citoyenne » des bureaux de poste, plus de 250 étant menacés de fermeture par ce nouveau plan.

Retards dans la distribution de courrier, réductions des amplitudes horaires d'ouverture pour les usagers, dégradation des conditions de travail des agents et personnels, à l'inverse de la dynamique impulsée par la direction et l'État, le service public de La Poste doit être modernisé en faveur d'une « rentabilité sociale » et non seulement financière !

A quand un transport ferroviaire de qualité ?

Alors que nous avons longuement débattu de la loi Transition énergétique en 2015, qu'en 2016 la France a reçu la COP21, que des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été fixés, la SNCF avec le soutien des Gouvernements Valls proposait une réduction drastique des des liaisons dites TET (trains d'équilibre du territoire).

La mobilisation des usagers et des élus, a permis de sauvegarder quelques liaisons, mais lorsqu'elles ne sont pas supprimées, elles sont soit réduite à peau de chagrin, soit transférées aux Régions faisant ainsi porter le maintien éventuel d'une offre de transport sur les collectivités. Derrière les déclarations de « bonnes » intentions, le but est clair : démanteler le service public de transport. Pour la SNCF comme pour les gouvernements passés et présents, la recherche de la rentabilité est la seule ligne directrice. Les usagers le constatent quotidiennement sur la liaison entre Paris et Creil : retards à répétition, pannes de plus en plus fréquentes, inadaptation des rames aux besoins, wagons bondés obligeant à rester debout durant le trajet.

Avec le groupe Communiste républicain et citoyen, nous avons porté à l'automne 2015 une proposition de loi pour maintenir et développer une offre de transport ferroviaire régional de qualité. Nous proposions une baisse de la TVA sur les transports publics, de nouvelles ressources aux régions pour le financement, et l'annulation des dispositions de la loi « Macron » relatives à la libéralisation du transport par autocar. Les Sénateurs des groupes de la majorité présidentielle de l'époque et de droite se sont opposés à ce texte de loi.

Pourtant, dans notre département, nous sommes que trop familiers de l'encombrement de l'autoroute A1

largement saturée par les camions et maintenant les « car Macron » et de la nécessité d'une offre de transports ferroviaire de qualité pour les milliers de personnes habitent le sud de l'Oise et se rendent chaque jour travailler à Roissy. Depuis trop longtemps le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie joue à l'arlésienne. Déjà inscrit dans le Contrat de Plan Etat Région 2007-2013, puis à nouveau dans celui signé en 2015 par Manuel Valls à Amiens, On nous annonçait une déclaration d'utilité publique prévue pour 2015 éventuellement 2016. En début d'année, lorsque je suis intervenu au Sénat à ce sujet, le Secrétaire d'Etat Alain Viadalies confirmait le lancement des travaux d'ici 2020, mais le nouveau Gouvernement risque de le remettre en cause. Nous avons déjà perdu 20 ans avec la décision de faire passer le TGV par la gare de Haute-Picardie plutôt que par Amiens, nous n'avons pas 20 ans de plus à perdre.

« Une ruralité malade des remèdes qu'on lui assène »

En février 2017, un débat *« Entre réforme territoriale et contraintes financières : quels outils et moyens pour les communes en zones rurales ? »* a été inscrit à l'ordre du jour à l'initiative du groupe Communiste Républicain et Citoyen. Je me suis attaché dans mon intervention à rappeler l'importance d'apporter des réponses globales pour consolider les communes rurales. Le cœur du problème est la présence des services publics dans les zones rurales. Chacun peut clamer son attachement à la ruralité et être en première ligne de la défense des communes rurales, elles ne vivront que par la relance des services publics.

Assez de doubles discours entre, d'un côté, les fermetures de gares, de liaisons SNCF, jugées trop peu rentables, de trésoreries ou de bureaux de poste et, de l'autre, la défense de la ruralité, des territoires, des communes.

D'un côté, on démantèle les grandes entreprises publiques, qui organisaient la péréquation et faisaient en sorte que, même au fin fond de n'importe quel village, par exemple en Auvergne, on avait accès au téléphone, à l'électricité. De l'autre, on veut nous faire signer des contrats de réciprocité pour organiser la « solidarité territoriale ». Autrement dit, on fait désormais peser sur les villes une solidarité nationale, qui était auparavant assurée par EDF, France Télécom, La Poste ou la SNCF. Les services publics dans la ruralité sont rongés jusqu'à l'os.

J'en ai profité pour rappeler que les collectivités représentent à peine 9 % du déficit public, mais surtout, 70 % de l'investissement public. Or, cet investissement est évidemment un levier pour la croissance et l'emploi

En moins de trois ans, les communes ont perdu plus de 11 milliards d'euros de dotations. Il y a urgence à desserrer l'étau de l'austérité qui les étouffe et, à plus forte mesure, dans les zones rurales. En octobre, l'Association des maires ruraux de France dénonçait un projet de loi de finances pour 2017 « ruralicide » et s'attaquait, à très juste titre, à un énième renoncement de ce quinquennat : l'abandon de la réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF.

Si la dotation de solidarité rurale a augmenté cette année, cela ne compense pas la baisse de DGF. Il en va de même pour la dotation de solidarité urbaine dans les villes comprenant des quartiers prioritaires. Dans un tel contexte, tout est fait pour opposer artificiellement les maires ruraux aux maires urbains. Les sénateurs et sénatrices du groupe communiste le dénoncent depuis longtemps.

Au-delà des contraintes financières, l'existence même de communes en zones rurales est remise en cause. L'obsession des fusions et des regroupements irrigue les grandes réformes territoriales, NOTRe et MAPTAM pour n'en citer que deux.

Pourtant, la commune, bien qu'étant de plus en plus menacée demeure le meilleur pilier de la ruralité, échelon privilégié de proximité démocratique. Les communes rurales méritent autant d'attention que les communes urbaines ; aujourd'hui, elles reçoivent autant d'austérité !

Il est impératif de stopper les regroupements intercommunaux, d'interrompre les baisses de DGF et de revoir les principes de l'aménagement du territoire. Il faut un moratoire sur les fermetures de services publics en zone rurale, il est urgent et indispensable de mettre un terme au recul de l'État dans ces zones et de donner les moyens aux communes de mettre en œuvre les services publics.

Réserve Parlementaire

La loi de moralisation de la vie politique a entériné la suppression de la réserve parlementaire. Il s'agissait d'une pratique particulière, laissant le choix de la répartition entre associations et collectivités à la discrétion des parlementaires. Si je ne suis pas contre sa disparition si tant est que les sommes allouées soit réaffectée aux collectivités. Le problème aujourd'hui est qu'elle a été supprimée et que dans le même temps on nous promet 13 milliards d'euros d'économie sur le dos des collectivités.

Sécurité

Alors que la sécurité, et le sentiment d'insécurité préoccupent de plus en plus nos concitoyens, le recul de l'Etat sur cette mission régalienne n'a jamais été aussi fort. Sur l'agglomération creilloise par exemple, en 1997, on comptait 198 agents, aujourd'hui nous sommes tombés à 145 agents avec une commune supplémentaire et les annonces récentes promettent 10 policiers de moins. Déjà sous le quinquennat Sarkozy, 13 000 postes de polices et de gendarmes avaient été supprimés. Lentement mais surement, l'Etat transfert la charge de Police nationale vers les communes à grand coup de de police municipale et vidéo surveillance, rompant au passage le droit à la sécurité et à la protection où que l'on se trouve sur le territoire national. J'ai interpellé au cours de mon mandat, le Ministre de l'Intérieur à ce sujet.

Loi Travail / Loi Macron

De la rue à l'Hémicycle, j'ai combattu avec mes collègues du groupe CRC, la loi « Macron » et la loi « El Khomri ».

Pour me rencontrer

La liste l'Humain d'abord au cœur de la République viendra à votre rencontre

- **Mardi 12 septembre** à 18h30 à Beauvais
  - Salle du Pré Martinet, rue de Pré Martinet (à côté du collège Pellerin)
- **Jeudi 14 septembre** à 18h30 à Breuil-le-Sec
  - Mairie, rue de la Mairie
- **Mardi 19 septembre** à 18h30 à Thourotte
  - Salle de la Communauté de Commune des deux vallées, 9 Rue du Maréchal Juin
- **Mercredi 20 septembre** à 19h à Montataire
  - Salle de la Libération, 8 bis, rue des Déportés

Pour me joindre

- Fédération PCF de l'Oise
8 Rue de Beauvoisis, 60100 Creil

Liaison fluviale Seine Nord Europe

Début juillet, Nicolas Hulot a annoncé une « pause » dans le projet de liaison fluviale Seine Nord Europe, pourtant déjà dans les tiroirs depuis plus de 20 ans. Alors que la loi dites « Macron » a entériné le projet en créant une société de projet, le même Macron nomme 3 ans plus tard, Edouard Philippe, un Premier Ministre résolument hostile au projet.

Industrie

En tant que Sénateur de l'Oise et Maire de Montataire, j'ai alerté à plusieurs reprises le Ministre de l'économie, Emmanuel Macron sur la situation d'ANOVO à Beauvais, et de l'entreprise GRISET à Villers-Saint-Paul plusieurs mois avant la liquidation de celle-ci. Malgré un échange avec le cabinet du ministre, une question écrite au gouvernement publiée au JO du 26.11.2015, un courrier en date du 15 décembre et un courrier en date du 25 janvier 2016, mes interpellations n'ont reçu aucune réponse.

Comment le Ministre Macron, aujourd'hui Président peut-il prétendre se préoccuper de l'emploi et de l'économie et traiter de la sorte les demandes des élus ? Quel mépris pour les salariés qui font face aux licenciements et aux fermetures d'entreprises, quel mépris pour le travail parlementaire !

Santé

La situation des services de santé dans notre département est préoccupante. Alors que la fusion des hôpitaux de Creil et Senlis présentés par le Ministère de la Santé et l'ARS comme la solution aux difficultés rencontrées par ces deux établissements, la situation n'a jamais été aussi critique. Et au CHI de Clermont, d'inquiétantes prévisions font état de 400 à 500 fermetures de lits.

Encore une fois, une vision uniquement comptable ne permet pas le règlement des problèmes. C'est pourquoi j'ai interpellé à plusieurs reprises la Madame la Ministre de la Santé sur ces sujets. Au cours de ces trois dernières années, je n'ai reçu aucune réponse.

Retrouvez-moi également sur les réseaux sociaux :

Jean-Pierre Bosino

@jpbosino

http://jean-pierrebosino.fr

IMPRIM'VERT®
Imprimerie ISL CREIL 03 44 64 13 95 - Ne pas jeter sur la voie publique.